









## « RÉUNION DE PARIS »

# Commémoration du cinquantenaire de la Convention Apostille et Troisième atelier régional du projet de l'e-APP pour l'Europe

Paris (France) - 4 et 5 octobre 2011

# Sous les auspices du Ministère de la Justice et des Libertés de la France

Le projet de l'e-APP pour l'Europe est financé par la Commission européenne

#### CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Près de 100 représentants gouvernementaux, notaires, huissiers, dignitaires et autres experts en la matière issus de 29 pays et d'organisations internationales se sont réunis à Paris (France) pour commémorer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la conclusion de la *Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers* (Convention Apostille). Cet événement coïncidait avec le Troisième atelier régional du projet de l'*e-APP* (Programme pilote d'Apostilles électroniques) *pour l'Europe*.

La Convention Apostille a été conclue le 5 octobre 1961 et est entrée en vigueur le 24 janvier 1965 suite à la ratification de la France, du Royaume-Uni et de l'ex-Yougoslavie<sup>2</sup>. Parmi toutes les Conventions de La Haye, la Convention Apostille, comptant actuellement 102 États contractants, est celle avec le plus grand nombre de ratifications ou d'adhésions. Avec plusieurs millions d'Apostilles émises chaque année à travers le monde, c'est aussi la plus utilisée des Conventions de La Haye<sup>3</sup>.

Les participants ont exprimé leur gratitude au Ministère de la Justice et des Libertés de la France pour le généreux accueil qu'il a réservé à cet événement; ils ont en outre été honorés par la présence du Ministre de la Justice de la France, M. Michel Mercier, qui a ouvert la réunion en collaboration avec le Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé, M. Hans van Loon. Ils ont également remercié le Secrétaire à la Justice du Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong qui a ouvert la première table ronde. En outre, les participants ont remercié la Chambre nationale des Huissiers de justice de France et le Conseil supérieur du Notariat de France pour leur contribution aux activités concernant la commémoration.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir l'Annexe A contenant la liste des participants.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les États qui ont participé aux négociations de la Convention Apostille sont les suivants: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique (en qualité d'observateur), la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, et l'ex-Yougoslavie.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Pour plus d'informations sur la Convention Apostille, voir l'« <u>Espace Apostille</u> » du site de la Conférence de La Haye < <u>www.hcch.net</u> >.

Les participants ont remercié la Commission européenne pour son soutien financier au projet de l'e-APP pour l'Europe.

Les participants ont adopté à l'unanimité les Conclusions et Recommandations suivantes :

## Bilan et perspectives de la Convention Apostille et réflexion sur son orientation future

- 1. Les participants ont noté l'importante contribution de la Convention Apostille à la circulation internationale des actes publics, ainsi que les grands avantages que cette Convention procure aux particuliers et aux entreprises dans le cadre de leurs déplacements et activités transfrontalières.
- 2. La croissance continue du nombre d'États contractants démontre l'utilité de la Convention Apostille; à titre d'exemple, deux tiers des États contractants actuels sont devenus parties à cette Convention durant ces 25 dernières années, et plus de 40 États sont devenus parties à celle-ci au cours de la dernière décennie. Les participants ont en particulier accueilli avec enthousiasme l'intérêt grandissant manifesté pour la Convention Apostille par des États situés dans des régions qui sont sous-représentées à l'heure actuelle parmi les États contractants, telles que le Moyen-Orient, l'Asie du Sudest et l'Afrique de l'Est.
- 3. Les participants ont également fait remarquer que la Convention Apostille a démontré qu'elle aide les États à établir des conditions plus souples pour les investissements étrangers et le commerce international. En particulier, ils ont pris note avec intérêt du rapport de 2010 de la Banque mondiale intitulé « *Investing Across Borders* », qui examine les règles concernant les investissements directs étrangers dans 87 économies, et qui reconnaît l'impact positif de la Convention Apostille sur la capacité des entreprises à entreprendre des affaires à l'étranger.
- 4. Ils ont également réaffirmé que ni l'esprit ni la lettre de la Convention Apostille ne constituent un obstacle à l'utilisation des technologies modernes, et que le fonctionnement sécurisé et efficace de ladite Convention est renforcé par le recours à de telles technologies.
- 5. Gardant à l'esprit les travaux de la Commission européenne sur la libre circulation des actes publics au sein de l'Union, les participants ont réfléchi aux avantages de l'e-APP en tant qu'alternative à la suppression des formalités relatives à la production d'actes publics dans un État membre autre que celui où ils ont été établis. Quel que soit le devenir de ces travaux, la Convention Apostille demeure un pivot de la transmission transfrontière des actes publics et en tout état de cause restera d'application pour les actes publics établis dans un État membre de l'Union européenne mais destinés à des États situés en dehors de l'Union.
- 6. Les participants ont rappelé l'importance du rôle des Autorités compétentes désignées par les États contractants en vertu de la Convention Apostille, et ont fait valoir le fait que le succès de cette Convention repose sur l'exécution de leurs prestations diligentes et conformes. Ils ont noté l'importance d'une coopération efficace entre les Autorités compétentes pour résoudre les questions d'ordre pratique. Ils ont également noté l'impact significatif des Commissions spéciales de la Conférence de La Haye sur l'examen du fonctionnement pratique de la Convention Apostille <sup>4</sup>, ainsi que les efforts de suivi entrepris par le Bureau Permanent pour permettre le bon fonctionnement de la Convention.
- 7. Les participants ont observé que le système de l'Apostille évolue constamment, puisque les États contractants réorganisent leurs Autorités compétentes et développent de nouvelles voies afin d'améliorer l'accès aux services de l'Apostille. Ils ont noté, par exemple, qu'une réflexion a été engagée par la France depuis 2010 sur le fonctionnement de l'Apostille et les perspectives de modernisation de leur traitement au plan national.

-

Ces Commissions spéciales ont eu lieu en 2003 et 2009, la prochaine se tiendra en octobre 2012. Les Conclusions et Recommandations des précédentes Commissions spéciales sont disponibles sur l'« Espace Apostille » du site de la Conférence de La Haye.

Troisième atelier régional du projet de l'e-APP pour l'Europe

### l'e-APP en général

- 8. Les participants ont relevé la croissance rapide du nombre de juridictions en Europe et dans les Amériques qui ont mis en œuvre l'une ou les deux composantes de l'e-APP<sup>5</sup>, et l'intérêt renouvelé de la part d'autres juridictions à se joindre à ce système. Ils ont en outre noté que certaines juridictions ont modifié leurs e-Registres actuels pour les rendre entièrement compatibles avec l'e-APP. De plus, les participants ont également remarqué avec intérêt que les nouveaux États contractants prennent de plus en plus en compte l'e-APP dans leurs démarches entreprises en vue de devenir parties à la Convention Apostille.
- 9. Les participants ont fortement réaffirmé la Conclusion et Recommandation No 1, formulée lors des réunions d'Helsinki et de Prague, qui invite les États contractants à considérer activement la mise en œuvre de l'e-APP comme un moyen efficace pour accroître le fonctionnement efficace et sécurisé de la Convention Apostille.

#### Le *projet* de l'e-APP pour l'Europe

- 10. Les participants ont félicité le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye et le Ministère de la Justice de l'Espagne, principaux partenaires, ainsi que les Ministères de la Justice de la Finlande, de la République tchèque et de la France, partenaires associés, pour avoir atteint les trois objectifs fixés par le projet de l'*e-APP pour l'Europe* dans les délais qui lui avaient été impartis (une période de 18 mois<sup>6</sup>).
- 11. Compte tenu de la durée limitée du projet de l'e-APP pour l'Europe, les participants ont remercié le Ministère de la Justice de l'Espagne pour son offre de mettre à la disposition de tout État intéressé la technologie et l'expérience acquises dans le cadre du développement du système espagnol de l'e-APP (voir aussi para. 17).
- 12. Les participants ont reconnu les bénéfices qu'un nouveau soutien financier aurait sur les échanges actuels d'expériences et la mise en œuvre de certains modèles existants par exemple le système espagnol d'e-APP dans de nombreuses juridictions.

# La mise en œuvre de l' e-APP en Espagne

13. Les participants ont noté que la mise en œuvre du système espagnol d'e-APP, qui se compose d'un e-Registre centralisé et de l'émission d'e-Apostilles sur l'ensemble du pays, est bientôt finalisée. Sur les 44 Autorités compétentes, 36 ont déjà mis en œuvre le nouveau système et les autorités restantes devraient s'y joindre prochainement. Vers la fin du mois de septembre 2011, les autorités espagnoles avaient émis plus de 50 000 Apostilles avec le nouveau système (dont plus de 3 000 étaient des e-Apostilles). Il est probable que le nombre d'e-Apostilles émises par les autorités espagnoles augmente puisque de plus en plus d'actes publics sont diffusés sous format électronique. Il est important de noter que les e-Apostilles délivrées grâce au nouveau système ont été acceptées sans difficulté dans la plupart des États parties. Le Conseil général des notaires a entrepris les mesures nécessaires pour adopter la composante e-Registre.

-

Pour plus d'informations sur l'e-APP en général et sur le *projet de l'e-APP* pour l'Europe, voir l'« Espace Apostille » du site de la Conférence de La Haye.

Depuis octobre 2011, environ 60 Autorités compétentes des 12 États contractants suivants ont mis en œuvre l'une ou les deux composantes de l'e-APP dans tout ou partie de leur territoire : Andorre, Belgique, Bulgarie, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, République de Moldova et République dominicaine. L'état de la mise en œuvre à jour est disponible sur l'« Espace Apostille » du site de la Conférence de La Haye.

Le projet de l'*e-APP pour l'Europe* fait partie de l'e-APP général lancé en 2006 par la Conférence de La Haye de droit international privé et la *National Notary Association* des États-Unis d'Amérique. En mai 2010, la Commission européenne a octroyé une subvention au Bureau Permanent de la Conférence de La Haye pour entreprendre le Projet de l'*e-APP pour l'Europe* avec pour *partenaire* le Ministère de la Justice de l'Espagne, et pour *partenaires associés* les Ministères de la Justice de la Finlande, de la République tchèque et de la France. Il s'agit d'un projet de 18 mois comprenant notamment : 1) l'organisation du 6<sup>e</sup> Forum international sur l'e-APP (qui s'est tenu les 29 et 30 juin 2010); 2) le développement et la mise en œuvre d'un système e-APP en Espagne; et 3) l'organisation de trois ateliers régionaux en Europe (Helsinki, Prague et Paris) pour encourager tous les pays participant à mettre en œuvre l'e-APP et plus particulièrement les e-Registres.

- 14. Ils ont également noté que, suite au retour d'information effectué par les Autorités compétentes de l'Espagne, un certain nombre d'améliorations avaient été apportées au système espagnol d'e-APP pour mieux l'adapter aux besoins de ces dernières. Des nouvelles améliorations au nouveau système sont prévues à court terme.
- 15. Les participants ont accueilli avec enthousiasme la version anglaise de la section de la « <u>Sede electronica</u> » du site web du Ministère de la Justice qui permet au requérant de télécharger une e-Apostille et aux destinataires de vérifier les Apostilles. Ils ont également remarqué que les lignes directrices élaborées par le Ministère de la Justice pour aider les requérants et les destinataires d'Apostilles ont été traduites en français et en russe.

#### Exportation du système de l'e-APP espagnol

- 16. Les participants ont relevé avec grand intérêt que la version définitive du projet de mémorandum sur les aspects techniques de l'exportation du nouveau système espagnol d'e-APP est disponible en anglais, en français et en espagnol sur l'« Espace Apostille » du site de la Conférence de La Haye. Les participants ont également noté que l'interface utilisateur du nouveau système, le manuel de l'utilisateur, ainsi que la Décision ministérielle No JUS/1207/2011 du 4 mai 2011 réglant les e-Registres et la procédure pour émettre des Apostilles sous formats papier et électronique conformément au nouveau système, seront bientôt disponibles également en anglais et en français.
- 17. Les participants ont noté avec grand intérêt l'offre de l'Espagne de mettre à la disposition de tous les États intéressés le logiciel espagnol d'e-APP, ainsi que les documents techniques nécessaires. Le système espagnol d'e-APP se compose d'un logiciel développé par le Ministère de la Justice de l'Espagne, ainsi que de composantes à code source libre (open-source). Ce système se compose également d'un certain nombre de composantes d'origine commerciale choisies en raison des exigences institutionnelles posées par le Ministère de la Justice. Ce logiciel développé par le Ministère de la Justice, ainsi que ses composantes open-source seront distribués gratuitement sous licence publique de l'Union européenne. Les États intéressés devront acheter les composantes d'origine commerciale qui sont utilisées dans le système espagnol ou, se basant sur la documentation technique concernant l'exportation du système espagnol, les remplacer par d'autres composantes open-source ou commerciales de leur choix.

#### 7<sup>e</sup> Forum international sur l'e-APP

18. Les participants ont accueilli avec enthousiasme l'annonce du 7<sup>e</sup> Forum international sur l'e-APP, qui sera organisé conjointement avec le Ministère des transports de la Turquie et l'Institut de droit des nouvelles technologies de l'Université Bilgi à İstanbul, en collaboration avec le Bureau Permanent, et qui se tiendra en juin 2012, à Izmir (Turquie). Ils ont en outre remercié les organisateurs turcs pour les efforts investis afin de permettre la poursuite de cette série d'importants événements internationaux – des informations complémentaires seront disponibles en 2012.

#### **Conclusions finales**

- 19. Les participants ont noté qu'en dépit des 50 années passées depuis la conclusion de la Convention Apostille, cette dernière demeure parfaitement adaptée à la production d'actes publics à l'étranger.
- 20. Les participants ont confirmé que l'e-APP est l'exemple réussi de l'application des nouvelles technologies au fonctionnement sécurisé et efficace de la Convention Apostille. Ils ont également conclu que l'e-APP assure le renforcement continu de la Convention.
- 21. En outre, les participants ont noté que le projet de l'e-APP pour l'Europe n'a pas seulement réussi à produire le modèle le plus avancé d'e-APP, mais il a également facilité le dialogue entre les États qui ont manifesté leur intérêt pour l'e-APP. À ce propos, les participants ont observé avec satisfaction que la majorité des États membres de l'Union européenne ont participé à au moins un des événements organisés dans le cadre du projet. Ils ont conclu que le projet de l'e-APP pour l'Europe a été un succès et ont exprimé le souhait que les effets de celui-ci soient prolongés.

# ANNEXE A / ANNEX A

#### LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS

#### **AUTRICHE/AUSTRIA**

 Adalbert BICSERDY, Official Federal Ministry for European and International Affaris

#### **BELGIQUE/BELGIUM**

 Julie REMY, Attachée, Chef du service légalisation SPF Affaires étrangères service C2.1 Commerce extérieur et coopération au développement

#### **BERMUDES/BERMUDA**

- 3. Dean PARRIS, Project Manager Government of Bermuda
- Tenia WOOLRIDGE, Assistant Parliamentary Registrar Parliamentary Registry

#### **CANADA**

John GREGORY, General Counsel Ministry of the Attorney General

#### CHILI/CHILE

6. Patricio BRICKLE, First Secretary Embassy of Chile in France

#### CHINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE / CHINA, PEOPLE'S REPUBLIC OF

- 7. Lung Yan WONG, Secretary for Justice Government of the Hong Kong Special Administrative Region (SAR)
- Shuk Ching Mary CHOW, Special Representative for Hong Kong Economic and Trade Affairs to the European Union Hong Kong Economic and Trade Office in Brussels
- Shuk Yee Hinny LAM, Deputy Representative Hong Kong Economic and Trade Office in Brussels
- Ion Chi LEONG, Press Secretary to Secretary for Justice Department of Justice Government of the Hong Kong SAR
- 11. Wan Pun LUNG, Avocat Traités et lois Government of the Hong Kong SAR
- Wai Wing Gary POON, Administrative Assistant to Secretary for Justice Department of Justice Government of the Hong Kong SAR
- 13. Linda SANSBURY, Information Officer Hong Kong Economic and Trade Office in Brussels
- 14. Tsui Ping YEUNG, Assistant Representative Hong Kong Economic and Trade Office in Brussels

#### **COSTA RICA**

- 15. Alexander PEÑARANDA, Ministre conseiller et Consul général Ambassade du Costa Rica en France
- Michel CHARTIER, Ministre Conseiller Ambassade du Costa Rica en France
- 17. Daniela MORA QUIROS, Assistante consulaire Ambassade du Costa Rica en France

#### CROATIE/CROATIA

- Tina CELCIC, Senior Advisor
   Mutual legal assistance in civil matters
   Ministry of Justice of the Republic of Croatia
- Vesna TOMLJENOVIC, Head of Department for International and European Private Law Faculty of Law of University of Rijeka

#### **ESPAGNE/SPAIN**

- César BELDA CASANOVA, Notary- IT Director of Spanish Notaries Consejo General del Notariado español
- 21. Alegría BORRÁS, Professeur de droit international privé Faculté de Droit, Université de Barcelone
- 22. Juan Ignacio CABO PAN, Subdirector General for Administrative Information and General Inspection of Services Ministry of Justice
- 23. Palmira DELGADO MARTÍN, Notary International Relations Consejo General del Notariado español
- 24. José Luis HERNANDEZ CARRIÓN, Chief of Innovation Area Subdirectorate-General New Technologies of Justice Ministry of Justice
- Felix MARTIN GORDO, Deputy Subdirector-General New Technologies of Justice Ministry of Justice
- 26. Javier PARRA GARCÍA, Chancellor Secretary Superior Court of Justice Murcia Technological Innovation, Ministry of Justice

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

27. William FRITZLEN, Attorney Adviser U.S. Department of State

### FINLANDE/FINLAND

28. Paula OJANIEMI, District registrar Local Register Office of Helsinki

#### **FRANCE**

- 29. Michel MERCIER, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Ministère de la Justice et des Libertés
- Jean-Pierre ANCEL, Président d'honneur de la première chambre Cour de Cassation
- 31. Aude AB-DER-ALDEN, Sous-directrice du droit économique Direction des Affaires civiles et du Sceau Ministère de la Justice et des Libertés
- 32. Jean-François BAUVIN, Vice-président Chambre nationale des Affaires civiles et du Sceau Ministère de la Justice et des Libertés
- 33. Clémentine BLANC, Chef du Bureau de l'entraide civile et commerciale internationale Direction des Affaires civiles et du Sceau Ministère de la Justice et des Libertés
- 34. Catherine BROUARD-GALLET, Directrice adjointe des Affaires civiles et du Sceau Direction des Affaires civiles et du Sceau Ministère de la Justice et des Libertés
- 35. Pierre CALLE, Professeur de Droit Université de Caen
- 36. Marie-Caroline CELEYRON-BOUILLOT, Chargée de mission, point de contact du réseau judiciaire en matière civile et commerciale Direction des Affaires civiles et du Sceau Ministère de la Justice et des Libertés
- 37. Nicole COCHET, Chargée de mission pour le droit communautaire et international Direction des Affaires civiles et du Sceau Ministère de la Justice et des Libertés
- 38. Olivier COUSTOU Conseil supérieur du notariat Membre du Bureau du CSN
- 39. François FALLETTI, Procureur général Cour d'appel de Paris
- 40. Philippe GOSSELIN, Avocat Général Cour d'appel de Douai
- 41. Jean-Marie HUET, Procureur Général Cour d'appel d'Aix en Provence
- 42. Ankeara KALY, Adjointe au chef du bureau du droit des personnes et de la famille Direction des Affaires civiles et du Sceau Ministère de la Justice et des Libertés
- 43. Vincent LAMANDA, Premier Président Cour de Cassation
- 44. Didier LEFEVRE, Conseiller technique Conseil supérieur du notariat
- 45. Michel LERNOUT, Cour d'appel de Paris

- 46. Claude MARIN, Procureur général Cour de Cassation
- 47. Gabriel MECARELLI, Directeur du département juridique Chambre nationale des huissiers de Justice
- 48. Jocelyne PALENNE, Magistrat Ministère de la Justice et des Libertés
- Sébastien PIEVE, Substitut du Procureur général chargé du Secrétariat général Cour d'appel d'Amiens
- 50. Mariel REVILLARD, Notaire
- 51. Benoit RENAUD, Président Conseil supérieur du notariat
- 52. Michel RISPE, Inspecteur des Services Judiciaires Inspection des Services Judiciaires
- 53. Alain ROBERT, Secrétaire général adjoint Affaires juridiques Chambre des Notaires de Paris
- 54. Patrick SANNINO, Trésorier Chambre nationale des huissiers de Justice
- 55. Laurent VALLEE, Directeur des Affaires civiles et du Sceau Direction des Affaires civiles et du Sceau Ministère de la Justice et des Libertés

#### **GÉORGIE/GEORGIA**

- 56. Tamar BAKHUTASHVILI, Translator of Apostille and legalization group Service Agency Ministry of Internal Affairs
- 57. Aleksandre DOLIDZE, Head of License Division Service Agency Ministry of Internal Affairs
- 58. Lali KALANDADZE, Head of Apostille and Legalisation Division Civil Registry Agency, Ministry of Justice
- 59. David MATCHARASHVILI, Head of Apostille and Legalization group Service Agency, Ministry of Internal Affairs

#### HONGRIE/HUNGARY

- 60. Császti FERENC, Vice-président Chambre nationale des huissiers de justice de Hongrie
- 61. Eszter GYIMOTHY, Lawyer, Legal department Hungarian National Chamber of Civil-Law Notaries
- 62. Gyongyi HORVATH, Executive Manager Hungarian National Chamber of Civil-Law Notaries
- 63. Krisztina MESZAROS, Lawyer Legal department, Chamber of Notaries
- 64. Viktor RAK, Lawyer Legal Department, Chamber of Notaries
- 65. Kristof SZECSENYI-NAGY, Head of Legal Department

Hungarian National Chamber of Civil-Law Notaries

#### ITALIE/ITALY

66. Ugo BECHINI, Notaire Membre du *Consiglio Nazionale del Notariato* d'Italie (CNN)

#### LETTONIE/LATVIA

67. Sandra BELTE, Attachée aux affaires consulaires Ambassade de Lettonie en France

#### LITUANIE/LITHUANIA

68. Rasa MIKUCKAITE, Consule Ambassade de Lituanie en France

#### **MEXIQUE/MEXICO**

69. María Noemí HERNÁNDEZ TÉLLEZ, Chargée de la Section consulaire Embassy of Mexico in France

#### PÉROU/PÉRU

70. Jorge Antonio MÉNDEZ TORRES- LLOSA, Director of Consular Politics Ministry of Foreign Affairs

#### **PHILIPPINES**

71. Winston Dean ALMEDA, Vice Consul Embassy of the Philippines to France

#### **PORTUGAL**

72. Carlos SOUSA MENDES, General Secretary Procuradoria-Geral da República de Portugal

#### RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

- 73. Pavla BELLONOVA, Head of the International Private Law Unit International Department for Civil Matters
  Ministry of Justice
- 74. Zuzana FISEROVA, Director of the International Department for Civil Matters Ministry of Justice

#### **ROUMANIE/ROMANIA**

75. Elena CHERA, Legal Councellor Ministry of Administration and Interior

#### **ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM**

- 76. Michael LIGHTOWLER, Vice-President Notaries Society of England and Wales
- 77. Angela SLATER, Head of the Legalisation Office Foreign & Commonwealth Office, London

### SAINT-KITTS-ET-NEVIS/SAINT KITTS AND NEVIS

78. Kevin ISAAC, High Commissioner Saint Kitts and Nevis High Commission

#### SLOVAQUIE/SLOVAKIA

- 79. Radova BARAN, Conseiller d'État Ministry of Justice
- 80. Daniel BEDNÁR, Legal Advisor Ministry of Defence
- 81. Dominika SLANÁ, Consellor Ministry of Justice

#### TURQUIE/TURKEY

- 82. Nihan ÇETIN, Attaché Ministry of Foreign Affairs
- 83. Gökhan KURTOGLU, Second Secretary Ministry of Foreign Affairs

#### UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION

84. Nivio RINGOU, Responsable adjoint d'unité Direction générale de la Justice Commission européenne

# CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ HAGUE CONFERENCE ON PRIVATE INTERNATIONAL LAW (HCCH)

- 85. Hans VAN LOON, Secrétaire général Bureau Permanent, Pays-Bas
- 86. Christophe BERNASCONI, Secrétaire général adjoint Bureau Permanent, Pays-Bas
- 87. Mayela CELIS, Collaboratrice juridique senior Bureau Permanent, Pays-Bas
- 88. Alexander KUNZELMANN, Collaborateur juridique Bureau Permanent, Pays-Bas
- 89. Véronique MOUTOT, stagiaire Bureau Permanent, Pays-Bas

# PROJET DE L'E-APP POUR L'EUROPE/e-APP FOR EUROPE PROJECT

90. Lucía PRIETO RIOS, Project Manager e-APP for Europe project, Spain

#### **OBSERVATEURS/OBSERVER**

- 91. Lydie DROZ-BRANS
- 92. Paul LAGARDE, Professeur émérite
- 93. Militza RUHL
- 94. Oscar SAMARIO, Student Master Autonomous University of Morelos/ University Carlos III

# INTERPRÈTES/INTERPRETERS

- 95. Nathalie BADETZ, interprète français /anglais
- 96. Ellie CALMELS, interprète français /anglais
- 97. Charles SPEED, interprète français /anglais
- 98. Karine TWIDLE, interprète français /anglais